

## LE PLAN AVENIR MONTAGNES

### SOMMAIRE

LE PLAN AVENIR MONTAGNES : L'ÉTAT S'ENGAGE DOUCEMENT SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MONTAGNE .....	4
LES OBJECTIFS.....	4
LES DISPOSITIONS .....	4
LE BUDGET .....	6
ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'INGÉNIERIE DES TERRITOIRES .....	6
LA PARTICIPATION DE LA FFCAM AU PLAN AVENIR MONTAGNES.....	7
RÉACTIONS .....	7
LES BRÈVES .....	9

### ÉDITORIAL

**À l'occasion du renouvellement de la CFPM, cet éditorial est co-écrit par la présidente sortante et le président nouvellement élu, symbole du passage de témoin.**



Michèle Poncet

La vie de la CFPM n'est pas un long fleuve tranquille !

Simple adhérente au Club Alpin depuis 1999, puis membre des comités directeurs, puis secrétaire et présidente, je suis passée par tous les niveaux de notre fédération : de mon club, du comité départemental des Pyrénées Orientales, du comité régional Languedoc Roussillon, puis comité régional d'Occitanie, du Comité Directeur fédéral et d'une commission fédérale, et j'en ai appris à tous les niveaux.

Je vais « passer la main » après 4 ans de présidence de la commission fédérale de protection de la montagne, mais quelle Olympiade !

La commission est passée de la dénomination de commission nationale à commission fédérale ! Nous avons lancé le réseau milieu montagnard en avril 2018. Puis nous nous sommes investis dans le premier Congrès de la fédération en novembre 2019 dont un des thèmes principaux était l'environnement, et puis nous avons subi les contraintes liées à la Covid -19.

Plus de réunions à Paris, mais nous avons appris à organiser les réunions en visioconférence et à y assister. Nous avons aussi suivi l'Assemblée Générale de la Fédération, en visioconférence.

Pendant quatre ans, nous avons travaillé avec Ulrike Ohlhauser, interlocutrice « milieu montagnard » au siège, qui a pris sa retraite en décembre 2020, après 22 ans de présence à la fédération et depuis, Yasmine Duboisset est notre nouveau contact « environnement » au siège.

En plus de toutes les actions de veille législative, de suivi d'actions et d'aides locales, nous avons édité des fiches de **recommandations pour la pratique des activités respectueuses du milieu naturel**, et renouvelé le format de notre « **Charte Montagne** ». Maintenant il faut veiller à leur diffusion et à leur mise en œuvre.

Pour cette nouvelle Olympiade, je reste présente comme simple adhérente, membre du réseau, et prête à aider si besoin. Je passe la main à Jean Bertrand. Il y a encore beaucoup à faire, pour étendre l'action de notre fédération et développer les actions en faveur de la protection du milieu.

Michèle PONCET



Jean Bertrand

D'une commission à une autre, d'une présidence à une autre, c'est avec un grand honneur, beaucoup d'enthousiasme et un immense respect pour le travail accompli par mes prédécesseurs que je prends le relais des mains de Michèle pour écrire, avec les membres de la commission, une nouvelle page de l'histoire de la CFPM.

Le contexte est particulier : 2020 aura marqué un basculement dans notre histoire commune : la pandémie, l'accélération du changement climatique, l'effondrement de la biodiversité mais aussi une prise de conscience accélérée de nos concitoyens que décidément notre monde va mal et qu'il faut « faire quelque chose ».

Une nouvelle olympiade s'est ouverte à la FFCAM et le programme approuvé lors de l'Assemblée Générale d'avril dernier est sans équivoque : « *Affirmer notre engagement d'atténuer nos émissions de gaz à effet de serre,... favoriser la biodiversité à travers un plan d'actions transversal.* »

La CFPM nouvellement constituée s'inscrit toute entière dans ces objectifs ambitieux. Il lui appartiendra durant cette olympiade de proposer, de participer et d'agir afin de donner du contenu à ce programme. Au niveau qui est le sien, mais avec détermination. Le Congrès de Grenoble en 2019 a par ailleurs fait ressortir un grand besoin d'information, de mise en commun des bonnes pratiques, Il est temps, maintenant que la période difficile que nous avons traversée s'éloigne, d'y répondre.

Dans notre longue culture commune, s'aventurer en terrain inconnu, ne pas reculer devant les difficultés est dans les gènes du Club Alpin. Notre nouvelle terra incognita avec ses aléas est dorénavant la sauvegarde de cette partie de nous-mêmes qu'est le milieu montagnard. Et il y a urgence.

Notre responsabilité commune est que se diffuse dans nos déplacements, dans nos comportements, dans nos pratiques et à tous les niveaux, dirigeant, encadrant et pratiquant, un nouveau réflexe, celui de l'écoresponsabilité. « Demain, soyons tous écoresponsables ».

Être écoresponsable, c'est aussi faire preuve d'une responsabilité intergénérationnelle. Plus que jamais, pensons aux générations futures afin que celles-ci vivent à leur tour les émotions qui sont ou ont été les nôtres, en contemplant un paysage de montagne ou en surprenant un chamois au détour d'un sentier.

D'aucuns diront qu'il est tard. Mais pouvons-nous regarder nos montagnes s'effondrer et nos glaciers disparaître sans réagir même modestement ? Et puis, les Hommes sont ainsi faits que seule l'action les rend optimistes.

Le travail est immense. Notre volonté et notre détermination aussi. Assez de paroles. Action !

Jean BERTRAND

**Nous avons demandé à Michèle PONCET et Jean BERTRAND de nous présenter une photo marquante de leur engagement au sein de la FFCAM et de la CFPM.**

Michèle :

Quelle photo me parle de la montagne ? C'est à cause du Canigou que je suis devenue adhérente au Club Alpin. Même si je ne suis arrivée dans le département qu'à l'âge de 3 ans, je suis devenue une catalane de cœur, et en tant que telle il me fallait « monter au Canigou » comme tout catalan qui se respecte ! Et depuis, je l'ai gravi bien souvent...

Le Canigou, on le regarde chaque jour pour deviner le temps qu'il y fait...là-haut, et qu'il fera demain, ici en bas. Le Canigou, et sa légendaire croix, je les peins chaque saison.



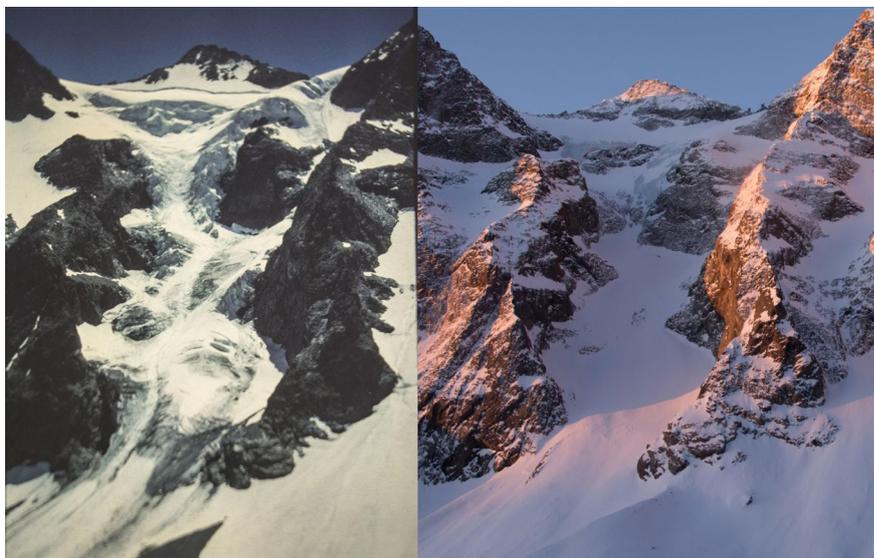
Le Canigou ©Michèle Poncet

Jean :

Glacier des Bœufs Rouges, vallon du Sélé versant Nord, Massif des Ecrins. J'ai pris la photo de 1979, ma fille, celle de 2019. Ne plus pouvoir transmettre à ses enfants les magnifiques paysages que nous avons connus fut un choc dont je ne suis pas sorti indemne.

Ma volonté d'agir, latente, s'est cristallisée ce jour-là.

Glacier des Bœufs Rouges en juillet 1979 (à gauche) et mai 2019 (à droite) ©Jean Bertrand

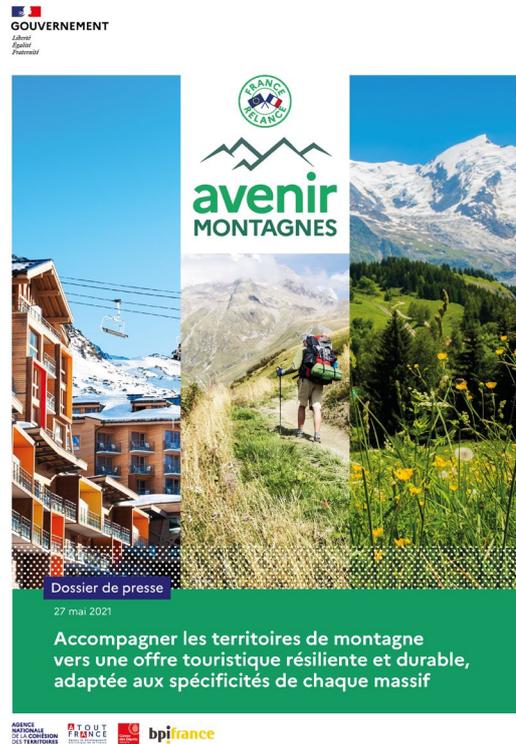


# LE PLAN AVENIR MONTAGNES : L'ÉTAT S'ENGAGE DOUCEMENT SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MONTAGNE

27 mai 2021. Bourg Saint Maurice. Savoie. Le Premier Ministre accompagné d'Alain Griset, ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de trois secrétaires d'État : Jean-Baptiste Lemoyne (tourisme), Joël Giraud (ruralité) et Bérangère Abba (biodiversité) présente le « plan Avenir Montagnes » en gestation depuis fin 2019.

Ce plan devait au départ se concentrer sur de l'ingénierie pour aider les collectivités de montagne à diversifier leur économie face au changement climatique et son effet sur l'économie de la neige. Mais il s'est transformé en plan d'urgence du fait de la crise liée à la pandémie.

Elaboré en concertation avec les élus et acteurs de chacun des massifs de montagne, Alpes, Corse, Jura, Massif central, Pyrénées et Vosges, il marque la volonté de l'Etat de répondre avec force aux difficultés auxquelles sont confrontés les territoires de montagne.



Dossier de presse : [Présentation Plan Avenir Montagnes](#)

## LES OBJECTIFS

Les objectifs affichés s'inscrivent dans une politique de développement durable, de protection de la biodiversité, et de prise en compte des préoccupations environnementales : « *L'État porte une ambition forte : construire un modèle touristique à la fois plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne* » selon les termes mêmes du Premier Ministre Jean Castex.

Pour Joël Giraud, secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité, : « *l'esprit d'un plan tourné vers un tourisme durable n'est pas de financer des canons à neige ni d'équiper un vallon vierge en remontées mécaniques. En revanche, il peut amener à rationaliser de tels équipements et limiter ainsi leur impact environnemental* ».

## LES DISPOSITIONS

Le Plan se décline en 12 mesures clé réparties en 3 priorités. S'y ajoutent 2 mesures transversales.

**1/ L'accompagnement à la diversification de l'offre touristique** est essentiellement composé de prêts aux acteurs de la montagne (exemples : une brasserie locale ou encore la réhabilitation et l'extension des thermes de Vals les Bains en Savoie).

D'autres mesures telles la relance des colonies de vacances et des classes de découverte en montagne, la négociation d'un accord national de tarifs

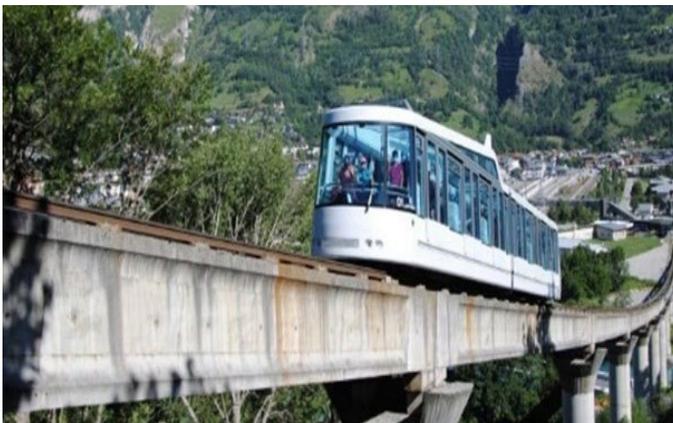


Massif de l'Etendard ©Jean Bertrand

préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours montagne pour enfants ou encore le renforcement des actions de promotion de la destination montagne toute l'année entrent également dans cet axe du Plan Avenir Montagnes.

**2/ L'accélération de la transition écologique des activités de tourisme de montagne** vise à soutenir 3 mesures :

- La mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité du premier et du dernier kilomètre, la liaison en transports collectifs des gares aux stations, avec les « ascenseurs valléens », les alternatives possibles à la voiture individuelle, les pôles d'échanges multimodaux, les dispositifs d'autopartage, les vélos électriques... ;
- L'aménagement et la restauration de 1 000 km de sentiers de montagne, ainsi que la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.
- La mobilisation d'une part du fonds Tourisme Durable au profit des acteurs de la montagne. Sont ici visés les projets favorisant les circuits courts, réduisant le gaspillage alimentaire ou la consommation d'énergie.



© Le Dauphiné Libéré

Concernant la restauration des sentiers de montagne, Bérangère Abba Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, a précisé que les opérations porte-



Chantier du Puy Ferrand (Puy de Dôme)

ront notamment « sur la signalétique, la restauration de sentiers et de leurs équipements annexes, la mise en accessibilité de certains tronçons pour des personnes à mobilité réduite, la préservation de la quiétude de zones écologiquement très sensibles ou encore la restauration de trames nocturnes préservées des pollutions lumineuses ».

**3/ La dynamisation de l'immobilier de loisir** est destinée à enrayer la formation de ce qu'il est convenu d'appeler « les lits froids » c'est-à-dire les hébergements occupés quelques semaines par an seulement dans les résidences secondaires ou de tourisme.

L'idée est de céder à des sociétés foncières dédiées le droit de préemption lors de ventes immobilières, droit qui appartient aujourd'hui à quelques opérateurs qui ne l'utilisent que rarement. Ces sociétés foncières dédiées pourront acheter ces appartements, pour les rénover et les louer, en faire « des lits chauds » c'est-à-dire occupés 20 à 30 semaines par an.



Les stations de ski de Savoie ©France Montagnes

**À ces 3 axes prioritaires, s'ajoutent 2 mesures transversales :**

- La mise en place d'un fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 M€ comprenant un volet de 300 M€, co-financés avec les régions, pour soutenir les investissements en lien avec les axes du plan, et un volet de 31 M€ d'accompagnement à l'ingénierie des territoires qui en ont besoin pour monter ce type d'investissements.

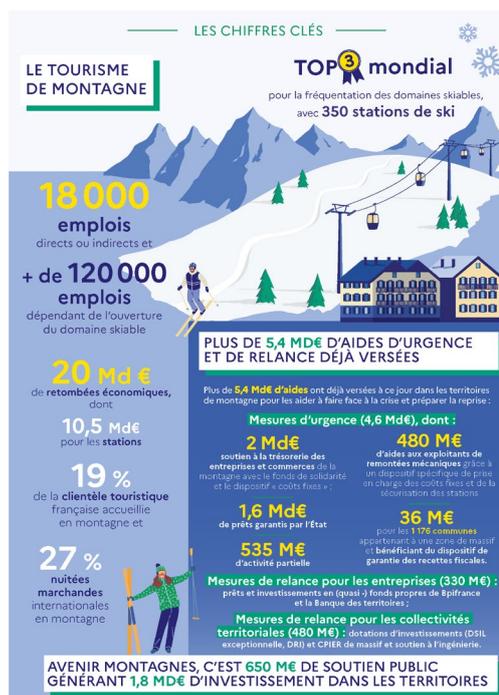
- La mise en place d'un point d'entrée unique au niveau local pour accompagner les acteurs de la montagne dans l'accès aux dispositifs de soutien.

## LE BUDGET

Il est un peu difficile de s'y retrouver dans les sommes annoncées par l'Etat, d'abord parce qu'elles recouvrent des mesures d'aides déjà versées et d'autres à venir mais aussi parce que certaines opérations font l'objet d'un développement et d'un budget spécifique tout en étant comptabilisées dans l'enveloppe « mesures transverses » comme par exemple la restauration des sentiers de montagne.

**Les sommes mises en avant par le Gouvernement sont de 4,6 Milliards d'Euros d'aides d'urgence et de relance déjà versées.**

**À ceci s'ajoute l'enveloppe de 650 M€** constituées des 331 M€ du fonds « Avenir Montagnes », qui doivent être abondés par les régions, mais aussi de prêts ou encore du co-financement par l'Etat du droit de préemption pour la mesure visant à enrayer la présence de « lits froids ».



Dossier de presse : **Présentation Plan Avenir Montagnes** 

## ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'INGÉNIERIE DES TERRITOIRES

Le volet « ingénierie » du plan d'investissement pour le tourisme en montagne vise à apporter un appui très opérationnel à une soixantaine de territoires de montagne sélectionnés fin 2021 et en 2022 (dont les stations de ski et les stations thermales) désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières.

Il est doté d'une enveloppe de 31 M€.

Un tiers de cette somme est fléchée pour les études relatives à la mobilité du premier et dernier kilomètre, c'est-à-dire les alternatives à la voiture notamment pour rejoindre les stations. « *Nos voisins suisses, allemands, autrichiens et italiens maîtrisent cette problématique. Ce n'est pas le cas chez nous* » constate Joël Giraud.

Les deux autres tiers doivent respecter les autres thématiques définies par l'Etat.

Sont ainsi et par exemple pris en compte les projets visant à :

- Financer les diagnostics approfondis et accompagnement aux transitions.

Métabief

### Des études climatiques à l'origine du projet de transition de la station de Métabief

La fin de la viabilité du ski alpin à la station de Métabief est estimée à 2030-2035 par les gérants du domaine. Mais ces dates ne sortent pas de nulle part. Depuis quelques années déjà, des observations et études climatiques ont été menées. Les conclusions invitent à la réflexion.

Par Anthony RIVAT - 13 mars 2021 à 16:30 - Temps de lecture : 2 min

  Vu 574 fois



Les remontées mécaniques de Métabief n'avaient déjà plus les pieds dans la neige à la mi-février. Photo ER /Anthony RIVAT

**L'Est Républicain 13 mars 2021** 

- Faire de la biodiversité un atout de développement local.

- Permettre de développer l'accueil du public et mettre en avant des produits locaux de qualité issus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

## LA PARTICIPATION DE LA FFCAM AU PLAN AVENIR MONTAGNES

Le plan Avenir Montagnes a été élaboré après une large concertation des acteurs des territoires (élus, acteurs économiques, principales organisations professionnelles, parcs et collectivités territoriales), à laquelle la FFCAM a largement œuvré. En tant que membre du Conseil National de la Montagne (représentant des propriétaires et gestionnaires de refuges de montagne), Nicolas Raynaud était présent à toutes les réunions sur tous les massifs, sans exception.



De gauche à droite : Joël Giraud, Jean Castex, Nicolas Raynaud lorsque le Gouvernement a dévoilé le plan le jeudi 27 mai à Bourg Saint Maurice

Ainsi, dans sa contribution écrite de janvier 2021, la FFCAM a pu préciser ce qui était important pour elle :

« Trois sujets sont particulièrement importants à nos yeux.

*I Les sports de montagne constituent une composante essentielle d'un tourisme « doux », respectueux du milieu naturel, et durable face au changement climatique.*

*II Les refuges constituent un équipement stratégique pour les territoires de montagne.*

*III Les jeunes doivent être accompagnés dans leur découverte des sports de montagne. »*

Pour le texte complet, voir :

<https://www.ffcam.fr/programme-gouvernemental-montagne-2021.html> 



Refuge des Écrins ©Jean Bertrand

Jean BERTRAND

## RÉACTIONS

### POUR LA FFCAM, LA REACTION DE NICOLAS RAYNAUD, SON PRÉSIDENT

Quelle est ton analyse du « Plan Avenir Montagnes », ou PAM, présenté le 27 mai 2021 à Bourg Saint Maurice ?

Globalement la FFCAM s'y retrouve. D'abord par l'objectif affirmé d'une diversification respectueuse du tourisme en montagne, notamment par le développement d'un tourisme quatre saisons, et par l'idée que tout le monde puisse trouver en montagne ce qu'il vient y chercher. Un tourisme respectueux, cela peut passer aussi, par exemple, par la modernisation de remontées mécaniques et leur remplacement par des remontées plus économes en énergie, avec moins de pylônes, sans impacts négatifs sur les milieux.

Ensuite en direction des jeunes. Le plan propose quelques mesures, certes diffuses, pour relancer la

venue des jeunes en montagne. On peut aussi penser que les mesures sur les transports, la mobilité du premier et dernier kilomètre et les alternatives à la voiture individuelle vont faciliter la venue des jeunes en montagne. Après, il reste un gros chantier à faire au niveau de l'Éducation Nationale, pour que l'on arrête de dégoûter les enseignants qui se mobilisent sur les projets pour sortir les élèves des établissements.

Enfin, les refuges sont directement concernés par le PAM, au titre des hébergements en sites isolés. Ça, c'est du PAM concret : cela sera plus facile d'avoir des financements pour la rénovation des refuges. On ne part pas de rien, déjà nos programmes de rénovation bénéficient de taux de subventions qui se sont bien améliorés.

L'autre chantier possible serait de relancer Terres d'alpinisme. (Ce label né dans la foulée de l'inscription de l'alpinisme au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, vise à encourager les actions des collectivités territoriales qui pérennisent les valeurs de l'alpinisme : comprendre et protéger l'environnement naturel, accueillir et sensibiliser de nouveaux publics ; former et éduquer les alpinistes. NDLR) Là il faut mettre de l'argent dans de l'ingénierie, de l'humain, dans l'accompagnement des personnes. Ce qui va être compliqué dans le cadre du PAM, qui raisonne en enveloppes territorialisées...

Globalement le PAM s'inscrit dans une partie de notre projet fédéral. Mais même si nous ne sommes pas aidés, notre projet fédéral garde son sens et sa raison d'être. Nous le ferons, mais moins, ou moins vite.

**Dans la foulée du Plan Avenir Montagnes ont eu lieu fin septembre les Etats Généraux de la transition du tourisme en montagne (EGTTM) qui ont réuni la plupart des acteurs du tourisme en montagne. Ces Etats Généraux ont-ils représenté une véritable évolution ?**

Les acteurs se parlaient déjà. Ce qui est nouveau, c'est que Mountain Wilderness et Domaines Skiables de France, la montagne non aménagée et la montagne aménagée pour dire vite, dialoguent directement. Sur le fond, ils aiment tous la montagne. Au moins aux EGTTM on a abordé les sujets qui opposent. Il y a des sujets clivants qui se révèlent complexes, par exemple les retenues collinaires, dont les impacts varient selon les terrains. C'est aussi l'apport des Etats Généraux, le principe de raisonner territoire par territoire. Par contre, nous avons aussi nos lignes rouges. Pour nous, le Wifi dans les télécabines ou les télésièges chauffants c'est clairement non !

**Vis-à-vis des milieux naturels, est-ce qu'il n'y pas un double défi pour la FFCAM, l'augmentation de la fréquentation et des pratiques et donc de leurs impacts, et la pression de projets d'aménagements ?**

C'est toute l'ambiguïté du tourisme durable, comment on fait pour développer la pratique de façon durable. Cela interpelle aussi notre propre fonctionnement. Par exemple on sait former aux nœuds, aux gestes techniques, à la recherche de victimes d'avalanche, mais on ne sait pas parler de la neige dans toute ses dimensions, y compris scientifique, culturelle ou poétique. C'est tout ça la neige. On ne sait pas parler en transversalité et pas uniquement en



Nicolas Raynaud ©Jocelyn Chavy

termes de protection. La transition devrait amener à cela.

Vis-à-vis des acteurs de la montagne, nous ne sommes pas en position d'être exigeants. Il nous faut convaincre et pour cela il nous faut d'abord être autour de la table, être présent. Cela passe aussi par des liens humains, interpersonnels, et cela suppose de comprendre les gens de l'intérieur, comment ils fonctionnent, ce qui permet d'être pertinent.

Il nous faudra faire notre propre évolution au sein de la FFCAM, pour être en meilleure position pour poser nos arguments, non pas dans de la négociation donnant-donnant mais dans du dialogue. Il nous faut être capable de discuter de l'ensemble de la problématique de la montagne française.

Je l'ai rappelé lors de l'introduction des Etats Généraux, il y a trois choses essentielles pour la FFCAM : la question de nos impacts ; l'urgence climatique ; que la montagne soit vivante, habitée et qu'elle permette à tous ceux qui y viennent d'y trouver quelque chose. Si plus personne ne vit en montagne, elle ne sera plus accessible. Une montagne durable est une montagne qui vit économiquement.

Avec le terme de durable on va pouvoir penser et faire les choses comme il faut. Dans le passé on a fait parfois des appréciations où on voit maintenant que l'on s'est trompé, par exemple en nous opposant au projet de transport par câble gros porteur vers le Beaufortain, maintenant, tout le monde va en baignole à Arèches-Beaufort, ou en refusant le transport par câble pour alimenter les refuges, du coup c'est l'hélico.

On est souvent contre mais pas souvent pour. Il va falloir assumer que la montagne soit accessible. Il faut aussi réfléchir comment on vit avec la juxtapo-

sition de zones à forte protection et de zones ultra équipées. En vivant en montagne j'ai appris à relativiser les choses, et que, petit village ou stations,

tout cela est hyperfragile.

Propos recueillis par Françoise Kouchner

## AUTRES REACTIONS

### Le Monde

« De manière générale, le gouvernement s'abstient de prendre parti dans le débat qui agite les montagnes françaises : d'un côté, les collectifs citoyens appelant à interrompre les grands projets d'aménagement pour privilégier une approche douce de la montagne et protéger ses habitants ; de l'autre, les opérateurs touristiques et décideurs politiques pour qui il est essentiel de sauver le ski alpin, sans lequel ces territoires risquent de sombrer dans l'oubli et la pauvreté.

Le plan risque ainsi de décevoir ceux qui rêvaient d'un grand soir de l'aménagement en montagne, mais aussi ceux qui, dans les vallées, vivent de l'investissement des stations. »

### Montagnes Magazine

« S'il faut se réjouir de voir le gouvernement se pencher sur l'avenir des massifs, il est difficile de croire que les mesures avancées et les moyens débloqués seront à la hauteur des enjeux soulevés. Il faudra garder un œil sur les bénéficiaires des 300 millions d'euros destinés à « accompagner l'investissement dans des projets de territoire ».

Si toute volonté de réforme des « lits froids » est semée d'embûches juridiques, on ne peut que se réjouir de ce qui représente certainement le volet le plus ambitieux du plan dévoilé par le gouvernement. »

## LES BRÈVES

### Les données observées confirment un réchauffement rapide du climat alpin

On parle beaucoup de prévisions, par nature incertaines. Mais les valeurs observées depuis le début de données météo régulières (1900, 1959 ou plus récentes, selon les sources) donnent déjà un profil frappant du réchauffement climatique dans les Alpes.

L'augmentation moyenne des températures dans les Alpes françaises entre 1900 et 2020 est de 2,25 °C. Elle est encore plus marquée au Nord (+ 2,4 °C) qu'au Sud (+ 2,1 °C). Rappelons que ce rythme est deux fois plus rapide que la moyenne mondiale sur

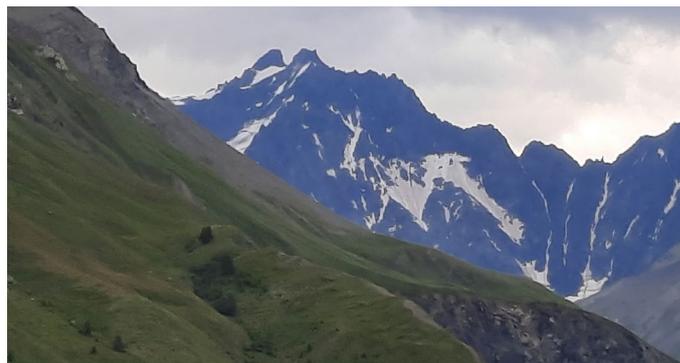
les terres, enregistrée à + 1,2 % depuis l'époque pré-industrielle, et qu'il dépasse déjà largement l'objectif mondial de l'accord de Paris (+ 1,5 °C si possible, maximum 2 °C).

Source **AGATE** 

L'enneigement observé dans les Alpes (Autriche, Allemagne, France, Italie, Slovénie et Suisse) a fait l'objet de l'étude la plus complète sur la période 1971-2019, à partir de plus de 2000 stations météo, qui est parue dans la revue *The Cryosphere*. (V. : *Observed snow epth trends in the European Alps : 1971 to 2019, The Cryosphere, 15, 1343-1382*).



Montagne des Agneaux, massif des Écrins. Juillet 2013



Montagne des Agneaux, massif des Écrins. Juillet 2021

De novembre à mai, l'épaisseur moyenne s'est réduite de 8,4% par décennie ; cela signifie plus de 40% sur la période. La période de couverture neigeuse moyenne s'est réduite de 5,6% par décennie, soit une perte de 22 à 34 jours. L'étude souligne des variations régionales importantes aux mêmes altitudes, les plus fortes diminutions étant observées dans les zones de limite pluie / neige, ce qui confirme le rôle essentiel de l'albedo de la neige dans la rapidité du phénomène. <sup>1</sup>

Marie-Laure TANON

<sup>1</sup> Albedo : effet selon lequel tout corps réfléchit une part de l'énergie qu'il reçoit ; plus une matière est claire, plus elle réfléchit ; l'albedo de la neige est très élevé.

### Une bonne nouvelle pour l'alpinisme dans le Sancy

Une **décision du conseil d'Etat du 5 mai 2021**  met fin à l'exclusion de l'alpinisme dans le massif du Sancy, édictée en 2007 lors de la création de la réserve naturelle.

Certes la levée de l'interdiction est limitée à la période hivernale et sous conditions, mais c'est tout de même une avancée importante.

Quant à l'escalade estivale, elle conserve de nombreux terrains d'exercice à proximité.

La fédération s'attache à présent à une mise en œuvre rapide, en concertation avec toutes les parties prenantes et dans un esprit de compromis, car elle a toujours défendu des pratiques responsables qui ménagent la fragilité du milieu naturel.

Marie-Laure TANON

### Faire la chasse aux installations obsolètes qui défigurent la montagne



©François Breton - Parc national du Mercantour

Ce printemps, à l'initiative du Parc national du Mercantour (PNM) qui a coordonné le projet, une dizaine de bénévoles du Club alpin français de l'Ubaye et de l'association Mountain Wilderness s'est mobilisée, au sommet de la Tête de l'Homme, à 2 504 mètres d'altitude, dans la vallée de l'Ubayette, pour préparer l'évacuation des restes d'un hélicoptère militaire français abandonné depuis plus de 50 ans sur site.

1,8 tonne au total a été évacuée. La Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon l'a prise en charge en vue de son recyclage.

Bernard EINSARGUEIX

### Le projet d'aéroport international à Andorre ne verra jamais le jour



Projet d'aéroport à Andorre

Le conseil des ministres de la principauté d'Andorre a annoncé, dans un communiqué du 9 juin 2021, abandonner le projet d'aéroport international initialement projeté en plein cœur des Pyrénées.

Ce projet très controversé avait suscité une levée de bouclier dès son annonce. Une pétition relayée par un collectif, des personnalités telles Kilian Jornet, des associations de protection de l'environnement, a permis d'attirer l'attention sur ce projet avec une forte résonance globale. Enfin, les experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont estimé que la configuration du site n'offrait pas toutes les garanties de sécurité.

Le ministre de l'Economie de la Principauté a indiqué dorénavant chercher d'autres solutions pour « désenclaver le pays ».

Bernard EINSARGUEIX

## Motoneige à des fins de loisirs : enfin des sanctions

Par un communiqué de presse diffusé à la fin de l'hiver, l'Office français de la biodiversité (OFB), Etablissement public de l'Etat créé le 1er janvier 2020, résultat de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, a fait savoir que, durant 3 week-ends de janvier et février 2021, associé à la Gendarmerie nationale et à l'ONF, il avait mené des opérations de contrôle concernant la circulation des motoneiges dans les espaces naturels.

Cette opération ciblait principalement la zone du valon des Ayes sur la commune de Villard-Saint-Pancrace (Hautes-Alpes), un secteur d'altitude connu pour l'utilisation de motoneiges en dehors du cadre légal et réglementaire.

Rappelons que l'utilisation à des fins de loisirs d'engins conçus pour la progression sur neige est interdite. Seule exception : sur les terrains (et non les circuits) adaptés à la pratique des sports motorisés, ouverts conformément au code de l'Environnement.

Cette réglementation est motivée par le fait que ces engins sont la cause de dérangements et de perturbations qui peuvent porter gravement atteinte à la faune sauvage. C'est le cas en particulier des Tétralyres, des Lagopèdes et des mammifères. Ces animaux, en cas de dérangement, brûlent les maigres réserves dont ils disposent et qu'ils ne peuvent reconstituer rapidement. À noter également les dommages causés aux jeunes arbres masqués par la couche de neige. Sans oublier la gêne engendrée par ces engins bruyants envers les pratiquants de la montagne hivernale (skieurs de randonnée, raquettes, etc).

Au cours de cette opération, de nombreuses infractions ont été relevées et ont donné lieu à l'interpe-

lation de 14 personnes. Quatre d'entre-elles devront effectuer un stage payant de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Les autres font l'objet d'une Convocation par Officier de Police Judiciaire en vue d'une comparution ultérieure devant le tribunal.

Cette comparution a eu lieu fin juin et s'est conclue par la condamnation de 6 personnes à des amendes, pour avoir utilisé, à des fins de loisirs des motoneiges.

Jean-Pierre BURAUD

## Le Chaberton protégé !

Le fort du Chaberton, sur la commune de Montgenève, a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région du 4 février 2021.

Une belle reconnaissance de la valeur patrimoniale du « fort des nuages », mais aussi une protection qui devrait nous garantir l'abandon définitif du projet « Chaberton Espace 3000 » qui visait ce sommet pour étendre le domaine skiable de Montgenève et surtout afficher une altitude supérieure à 3000 m ! Difficile en effet d'imaginer que ce projet qui nécessiterait de lourds terrassements pour créer gare d'arrivée et pistes de ski soit compatible avec le statut de protection du fort. D'autant que l'autorisation accordée au titre des Unités touristiques nouvelles (que la FFCAM et Mountain Wilderness entre autres avaient attaquée au tribunal administratif) est maintenant caduque et qu'il faudrait reprendre intégralement la procédure, en tenant compte de cette protection nouvelle.

Vincent NEIRINCK



Manif Chaberton

**PUBLICATION :**

Fédération française des clubs alpins et de montagne  
24 avenue de Laumière, 75019 Paris

[www.ffcam.fr](http://www.ffcam.fr)



Directeur délégué de la publication : Marie-Laure TANON

Ont collaboré à ce numéro : Michèle PONCET, Jean BERTRAND, Françoise KOUCHNER,  
Marie-Laure TANON, Bernard EINSARGUEIX, Jean-Pierre BURAUD, Vincent NEIRINCK

